

COMPTE-RENDU - SEANCE DU 18 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi 18 Juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par la Présidente de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournaigeois se sont réunis à la salle du restaurant scolaire d'Uchizy.

Présents : M. BELIGNÉ Philippe (La Truchère), M. BUCHAILLE Didier (Uchizy), M. CHARNAY Dominique (Burgy), M. CHARPY-PUGET Gilles (Cruzille), M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), M. DAILLY Jean-Maurice (Viré), M. DESROCHES Patrick (Viré), Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellef), M. FARAMA Julien (Tournus), Mme GABRELLE Catherine (Royer), Mme HUET Arlette (Clessé), M. IOOS Xavier (Préty), Mme JOUSSEAU Monique (Plottes), Mme MARTENS Anja (Tournus), Mme MARTINS-BALTAR Viviane (Tournus), M. MEUNIER Jean-Claude (Ozenay), Mme PAGEAUD Line (Tournus), M. PERRUSSET Henri (Farges-lès-Mâcon), M. ROUGEOT François (Lugny), M. SANGOY Marc (Bissy-la-Mâconnaise), M. STAUB Frédéric (Tournus), M. TALMARD Paul (Uchizy), M. TALMEY Patrick (Martailly les Brancion), M. THIELLAND Gérard (Lacrost), M. VARIN René (Tournus), M. VEAU Bertrand (Tournus) délégués titulaires.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CLEMENT Patricia (Fleurville) pouvoir à Mme HUET Arlette (Clessé), M. COCHET François (Tournus) pouvoir à Mme PAGEAUD Line (Tournus), Mme DOUDET Marjorie (Tournus) pouvoir à Mme MARTENS Anja (Tournus), M. DUMONT Marc (Saint Albain) pouvoir à Mme GABRELLE Catherine (Royer), Mme FONTRouGE TARDIEU Laurence (Tournus) pouvoir à M. VARIN René (Tournus), M. GALEA Guy (Lugny) pouvoir à M. ROUGEOT François (Lugny), Mme MERMET Anne (Tournus) pouvoir à M. VEAU Bertrand (Tournus), M. PERRE Paul (Chardonnay) pouvoir à M. SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise), M. ROBELIN Bernard (Saint-Gengoux-de-Scissé) pouvoir à M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé)

Excusés : M. CHEVALIER François (Grevilly), M. DA SILVA Victor (Tournus), M. DELPEUCH Pierre-Michel (La Chapelle-sous-Brancion), M. RAVOT Christophe (Tournus), Mme TIVANT Marie-Andrée (Le Villars)

Absent : M. ROCHE Claude (Tournus)

Secrétaire de séance : François ROUGEOT (Lugny)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Conseillers présents ou représentés : 35

Membres en exercice : 41

Votants : 35

Administration générale

1. Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PayFip

Tourisme

2. Marché aménagement de l'Office de Tourisme de Tournus : Attribution des lots aux entreprises retenues

Finances

3. Décision modificative – Budget pépinière
4. Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2019
5. Demande de fonds de concours : Commune d'Ozenay

Ressources humaines

Service gestion des déchets (collecte des ordures ménagères)

6. Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement saisonnier d'activité (Article 34 de la loi n°84-53 du 26/01/1984) – du 1^{er} au 31 août 2019

Micro crèche de Cruzille

7. Suppression d'un poste d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe (tableau des effectifs du 26/01/2017), à temps non complet (33/35^{ème}) – cause : radiation des cadres pour mise à la retraite pour invalidité à compter du 01/07/2019 et création d'un poste d'Adjoint d'animation territorial, à temps non complet (33/35^{ème}) – contractuel (Article 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)
8. Indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés pour les agents du service de collecte des ordures ménagères

Environnement

9. Convention cadre du réseau Ressourcerie
10. Convention individuelle de partenariat avec Economie Solidarité Partage
11. Rapport d'activité du SMET année 2018

Economie

12. Procès-verbal de mise à disposition de la zone d'activité du Pas Fleury

Urbanisme

13. Revitalisation – déclaration d'utilité publique dans le cadre de l'opération de restauration immobilière de l'immeuble sis 43 rue du Docteur Privey par la SAS CHAUZY

Questions et informations diverses

Administration générale

1. Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PayFip

→ Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE d'autoriser la Présidente à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales et les pièces relatives à ce dossier.

Tourisme

2. Marché aménagement de l'Office de Tourisme de Tournus : Attribution des lots aux entreprises retenues

→ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés

- d'attribuer les lots comme suit :

Lots / Entreprises retenues	Travaux de base		Options / variantes retenues		Montant total du marché	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Lot 01 – Maçonnerie						
SARL Robert BLANCHARD Cuisery	90 662.00	108 794.40			90 662.00	108 794.40
Lot 02 – Charpente couverture zinguerie						
SAS Alain PIGUET Sancé	43 805.00	52 566.00	Variante : réfection toiture bâtiment 3 en tuiles mécaniques losangées demandées par ABF		57 065.00	68 478.00
			9 000.00	10 800.00		
			Option : plus-value petites tuiles bourguignonnes sur bâti 1 (tuiles mécaniques de base			
			4 260.00	5 112.00		
Lot 03 – Menuiserie bois						
SARL MENUISERIE GUIGUE Ménétreuil	40 396.00	48 475.20	Option - Terrasse bois extérieure		43 156.00	51 787.20
			2 760.00	3 312.00		
Lot 04 – Ouvrages métalliques						
Infructueux						
Lot 05 – Installations électriques						
EN'GO La Salle	36 000.00	43 200.00			36 000.00	43 200.00
Lot 06 – Chauffage ventilation sanitaire						
MS2D Fenay	36 000.00	43 200.00	Option : rafraîchissement nocturne du bâtiment (surventilation)		40 308.94	48 370.80
			4 308.94	5 170.80		
Lot 07 – Isolation plâtrerie peinture						
SAMAG Saint Rémy	70 090.00	84 108.00			70 090.00	84 108.00
Lot 08 – Carrelage et sols souples						
Infructueux						

- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces relatives à ce marché,
- de déclarer les lots 4 « Ouvrages métalliques » et 8 « Carrelage et sols souples » infructueux en raison de l'absence d'offres reçues et de les relancer.

Finances

3. Décision modificative – Budget pépinière

→ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter la décision modificative n°2 relative au budget pépinière détaillée ci-dessous :

Augmentation de crédits : chapitre 16.

Diminution de crédits : chapitre 21.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-165-90 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-90 : Autres immobilisations corporelles	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	500.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €

4. Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2019

→ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à la majorité des 2/3 (28 voix) d'opter pour la répartition « dérogatoire libre » dans laquelle le prélèvement FPIC 2019 se répartit ainsi : 125 000 € pour l'intercommunalité et 225 019€ pour les communes membres, montant lui-même réparti entre les 24 communes de l'intercommunalité selon les modalités indiquées dans le tableau annexé.

5. Demande de fonds de concours : Commune d'Ozenay

→ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés

- d'autoriser le versement d'un fonds de concours à la commune d'Ozenay
- d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 3 011.60 € dans la limite prévue par l'article L5214-16-V du code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention relative à ce fonds de concours avec la Commune d'Ozenay, à engager et signer toutes actions ou documents s'y réfèrent.

Ressources humaines

6. Service gestion des déchets (collecte des ordures ménagères)

Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement saisonnier d'activité (Article 34 de la loi n°84-53 du 26/01/1984) – du 1^{er} au 31 août 2019

→ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE de valider le recrutement d'un agent contractuel de la filière technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois allant du 1^{er} au 31 Août 2019 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent de collecte à temps complet,

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 de l'échelle C1. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

7. Micro crèche de Cruzille

Suppression d'un poste d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe (tableau des effectifs du 26/01/2017), à temps non complet (33/35^{ème}) – cause : radiation des cadres pour mise à la retraite pour invalidité à compter du 01/07/2019 et création d'un poste d'Adjoint d'animation territorial, à temps non complet (33/35^{ème}) – contractuel (Article 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés de recruter un agent contractuel de la filière technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois allant du 1^{er} au 31 Août 2019 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent de collecte à temps complet. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 de l'échelle C1.

8. Indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés pour les agents du service de collecte des ordures ménagères

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE d'accorder aux agents de collecte des ordures ménagères qui travaillent les dimanches et jours fériés, à compter du 1^{er} Août 2019, l'indemnité horaire pour travail des jours fériés et des dimanches.

Environnement

9. Convention cadre du réseau Ressourcerie

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE de renouveler la convention cadre du réseau Ressourcerie arrivée à échéance au 31 Décembre 2018 pour la période 2019-2021 afin de poursuivre leurs engagements.

10. Convention individuelle de partenariat avec Economie Solidarité Partage

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés

- d'accepter le principe de la convention individuelle entre notre collectivité, la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne et l'association « Économie, Solidarité Partage » pour une durée de trois ans avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2019.
- d'accepter de bloquer le montant à la tonne pour les tonnages détournés, au tarif de de 173,78 € pour la déchèterie de Péronne et de 154,33 € pour la déchèterie de Tournus.
- d'accepter d'appliquer au tonnage retourné le même tarif que celui appliqué au dépôt « encombrant » des professionnels, soit 180,22 € la tonne.

11. Rapport d'activité du SMET année 2018

➔ Le Conseil communautaire PREND CONNAISSANCE du rapport annuel du SMET 71 de l'année 2018.

Economie

12. Procès-verbal de mise à disposition de la zone d'activité du Pas Fleury

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser la Présidente à signer le procès-verbal joint en annexe et à effectuer les démarches nécessaires.

Questions et informations diverses